

La g@zette

du Valbonnais

N° 202 – Octobre 2024

Le Pont du Prêtre et la conquête spatiale



Du Pont du Prêtre à la base de Kourou, on a retrouvé le chemin, grâce au fil...d'Ariane.

QUAND VALBONNAIS PARTICIPAIT A LA CONQUÊTE SPATIALE

par Jean Jacques DELCLOS

Ce n'est pas à vous, lecteurs assidus de la G@zette du Valbonnais, que j'apprendrai que notre vallée est pleine de ressources et d'attraits, mais savez vous que grâce au savoir-faire Valbonnetin, l'Europe a pu en 1979, pour la première fois dans l'Histoire, placer en orbite géostationnaire des satellites de 1 700 kg ?

Il faut remonter à 1945 et à la liquidation de la cimenterie PELLOUX au Pont du Prêtre qui laisse des bâtiments d'exploitation et des maisons vides. Si ceux spécifiques à la production de ciment seront rasés, les locaux en contre bas de la route seront loués à une entreprise de mécanique et décolletage d'AUTUN, la société AEB, créée en 1955.



Elle va y installer une antenne de décolletage, qui sous la direction de Maurice TREVISAN, va très vite se distinguer par la qualité et la précision de son travail.

En technique, le **décolletage** est un domaine de la fabrication où des pièces de révolution (vis, écrous, axes, etc.) sont usinées par enlèvement de matière à partir de barres de métal, à l'aide d'un outil coupant (en général un outil couteau).

Les pièces sont usinées en petites, moyennes ou grandes séries sur des tours conventionnels (à came) ou, désormais à commande numérique. Elles sont usinées les unes à la suite des autres dans la barre, le but étant d'atteindre une précision élevée.

Outre le directeur TREVISAN et son épouse, six salariés travaillaient dans cet atelier, et de nombreux habitants de la vallée ont ainsi pu exercer leur talent dans cette activité de haute précision.

Michel SAUZE a bien voulu nous faire revivre ce pan de notre histoire. Il la connaît bien, lui qui est né et a grandi au Pont du Prêtre, dans la maison attenante à l'usine où son père travaillait depuis 1955 ! En 1974, il a lui-même été embauché comme ouvrier décolleteur, formé sur le tas, par ses collègues de travail.

L'atelier traitait toutes sortes de matériaux : acier, aluminium, inox, laiton, bronze, mais aussi, plus surprenant, le nylon qui donne des pièces particulièrement solides. Des barres de matériaux de 6,40 mètres arrivaient, qui étaient traitées sur des tours pour sortir des pièces de très haute précision. L'alimentation électrique pour les tours, tourets, scies, compresseurs etc... était assurée par la chute d'eau qui fonctionne encore aujourd'hui.

Tout cela se faisait dans un vacarme intense, et Michel SAUZE nous dit qu'après la journée de travail, les oreilles bourdonnaient encore 2 ou 3 heures ! L'hiver, le chauffage était sommaire et le malheureux poêle à mazout bien insuffisant pour réchauffer l'atmosphère. Mais pour autant, la grande qualité du travail était au rendez-vous.

En aluminium on fabriquait des raccords pour le gaz ; en bronze, des axes, des robinets, des raccords pour air comprimé ; en inox, de grosses flasques avec départ fileté et des bagues sur vérins ; en nylon, des contacteurs, des bagues ...

Monsieur TREVISAN assurait chaque jour le contrôle qualité des pièces usinées, que son épouse affûtait et emballait avec soin pour l'expédition.

Cette qualité reconnue valait l'atelier une grande réputation et des clients importants.

L'usine sidérurgique SAINT GOBAIN de PONT A MOUSSON était un principal client, pour des pièces destinées à l'industrie d'une grande variété et technicité, mais aussi ALLIBERT, à La Mure, pour qui il fallait produire des axes d'une grande finesse pour l'assemblage des miroirs ou des raccords pour air comprimé en laiton pour les circuits d'air de leurs machines-outils, et tant d'autres entreprises locales ou nationales.

Mais la « légion d'honneur » pour notre atelier du Pont du Prêtre fut la fabrication de tubes à ailettes destinés à ARIANE ESPACE pour la construction de la célèbre fusée lanceuse de satellites, qui constitue le fleuron de la technologie européenne. Des centaines de ces tubes d'une réalisation très complexe ont été produits à Valbonnais et ont concouru à la réussite de ce projet international de prestige.

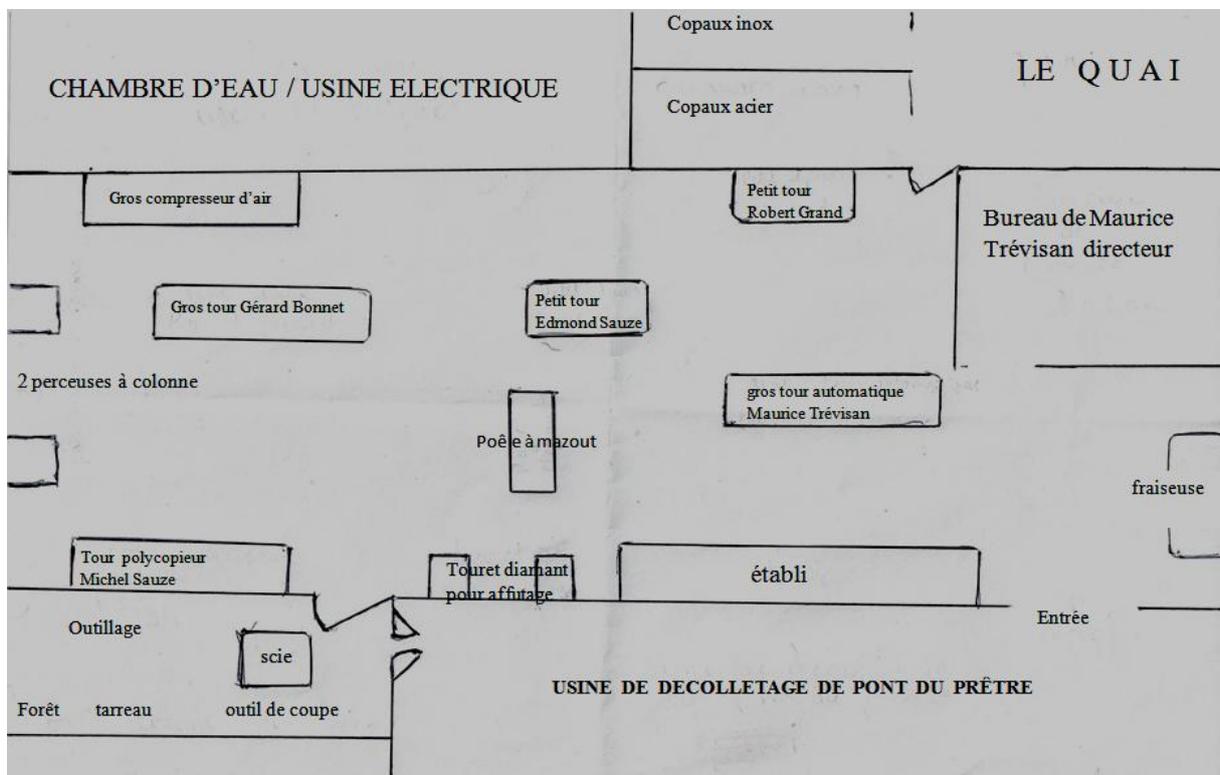
Tous ceux qui ont œuvré dans cette entreprise se sont donnés corps et âme pour faire briller le nom de l'entreprise. Il faut dire que la discipline y était rigoureuse, l'organisation méticuleuse, l'entretien et l'affutage des outils minutieux, la formation continue - pour rester toujours plus opérationnel - se faisait en allant visiter les sites et voir les nouvelles technologies dans la vallée de La Roche sur Foron où sont les meilleures entreprises du secteur.

En 1977 pourtant, l'arrivée du premier tour automatisé annonçait la robotisation et les diminutions de personnel, et en 1980, la maladie du directeur entraînait la fermeture définitive de l'établissement de Valbonnais.

C'était la fin de l'aventure pour ce site, et la perte d'un savoir-faire transmis par des générations de nos aînés. On peut citer, par exemple, Augustin ROYER, Jean JACQUET, Edmond SAUZE, Gérard BONNET, Robert GRAND, Michel SAUZE qui a eu le triste privilège de vivre le dernier jour d'A.E.B à Valbonnais, et tant d'autres qui ont concouru à la vie de l'activité.

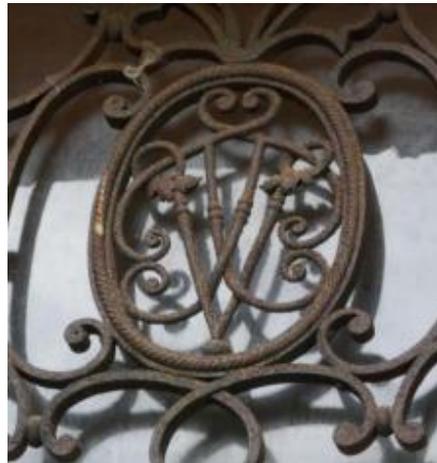
Ainsi, Valbonnais s'est inscrit dans la grande histoire de la conquête de l'espace, en toute modestie, à son échelle, mais a montré l'immense potentiel des hommes et femmes de notre vallée. Ne perdons pas la mémoire de cet épisode industriel et de ceux qui l'ont fait vivre, et déplorons la perte de ce tissu de PME de qualité qui à travers la France faisait vivre le pays avant les délocalisations sauvages, les centralisations extrêmes, et l'automatisation systématique.

Jean-Jacques DELCLOS



Plan de l'usine de décolletage du Pont du prêtre établi par Michel Sauze.

Le domaine du château de Valbonnais en 1774...



Pierre de Poligny qui avait épousé Uranie de Calignon (d'où les insignes PPV ci-dessus) hérita en 1626 de son oncle maternel, Louis de La Place (d'où vraisemblablement le nom laissé au domaine). En mai 1746, Jean-Pierre Moret de Bourchenu, l'historien du Dauphiné, obtient de Louis XIV l'érection de la baronnie de Valbonnais en marquisat. En 1757, un autre Jean-Pierre succède à son père comme premier président en la chambre des comptes : Jean-Pierre de Bally, attaché aux idées nouvelles, est très populaire dans la région de Romans. N'a-t-il pas abandonné ses droits féodaux sur ses vassaux des seigneuries de Troirs, Chatillon, Saint-Jean, Parnans et Génissieux, évitant le brigandage de ses propriétés, sort réservé à d'autres châteaux avant la Révolution ! Retenu à Troirs par des travaux importants, il vient de moins en moins à Valbonnais.

1774 Bail à ferme : domaine de la place (ADI 214 J2), transcription : Christian Beaume.

Devant le notaire royal du Bourg du péage de Pisançon et la présence des témoins soussignés ce 15 novembre après *midy* année 1774 messire Jean Pierre de Bally de Bourchenu *chevallier* marquis de Valbonnais seigneur de Peyre, Sigottier, Saint Paul, Saint Jean d'Octavéon, Clérivaux, Parnans, Gillon, Triors, Génissieux, Gayssans, Saint Ange, Le Laris, Montfalcon et autres terres, conseiller du *roy* en tous ses conseils, premier *prezidant* à la chambre des comptes de cette province, a donné à titre de ferme à sieur Joseph Marchand, habitant à *Peychal*, hameau de Valbonnais, *cy* présent et acceptant le domaine et château de La Place que le dit seigneur possède au lieu de Valbonnais, avec les terres, prés, vergers et bois qui en dépendent que le dit preneur a dit *connoitre* et généralement les mêmes choses dont *a joiÿ* ou dû *joiÿir* au même titre sieur André Gay fermier, sauf et excepté le fond de l'enclos qui est exploité par Loïc Jourdan, concierge au château du dit seigneur, cette ferme [**bail à ferme**] est passée pour 8 ans qui ont pris leur commencement le premier de ce mois [**1^{er} novembre 1774**] sous le repentir réciproque *a mys* terme en avertissant une année avant son échéance moyennant le prix et somme de 1100 livres par an, et pour tenir lieu au fermier de caution, il a

présentement et réellement payé au dit seigneur la somme de 1100 livres pour la première annualité de cette ferme, et à l'égard des annualités suivant, elles seront payées chaque année à la *toussaints* et portées au dit seigneur dans son hôtel à Grenoble, 5 *settiers* froment, beau, bon, pur et net mesure de Valbonnais, sans diminution de prix le fermier *faira* la voiture gratis de la moitié des grains provenant des terriers de Chantelouve, Le Périer et Entraigues au château de Valbonnais au moment qu'elle sera ordonnée par les gens d'affaire du dit seigneur, il *faira* aussi la voiture de la moitié des grains des terriers du *marquizat* de Valbonnais du château (...) dans l'hôtel du dit seigneur à Grenoble, *scavoir* 20 *settiers* froment ou avoine gratis, et le surplus moyennant 20 sols par *settier* [sétier] de même dans les (...) que la dite voiture sera ordonnée, il portera chaque année au dit seigneur à Grenoble deux bennes de pomme calleville choisies, et dans le cas qu'il y eut une année stérile de ce fruit, il sera remplacé par deux bennes de pommes ou poires de la meilleure qualité du verger compris en cette ferme pendant la durée du bail.

Le fermier habitera les *battiments* du domaine de La Place avec sa famille, le nombre de domestiques et bestiaux nécessaires pour l'exploitation des fonds, il *faira* consommer dans les écuries de la ferme et non ailleurs, généralement tous les foins, pailles et fourrages, sans pouvoir en *devertir* non plus que les engrais qui proviendront qui seront *jettés* sur les fonds et prairies dépendant de la ferme, il plantera chaque année dans le verger, 4 poiriers et 2 pommiers de bonne qualité de fruits, il plantera aussi chaque année dans les fonds de la dite ferme, 2 noyers dans les endroits les plus convenables, lesquels arbres le fermier fournira à ses frais, il les cultivera avec soin et les tiendra garnis de piquets et tuteurs jusqu'à la 4^e année.

Le fermier tiendra les toits regotoyés, quant à la main d'œuvre, la voiture des matériaux ainsi que pour les réparations des *battiments* demeurant à sa charge, il ne pourra couper aucun arbre *ver* ni sec sans le consentement par écrit du dit seigneur, et il *faira* les fagots de feuille en *tems* dû et de saison il fournira chaque année au jardinier du dit seigneur 15 tonneaux de fumier. Lorsque le dit seigneur ou ses gens d'affaire seront au château de Valbonnais, le fermier fournira le foin qui lui sera demandé à raison de 15 sols le quintal, le fermier entretiendra à ses frais le grand canal dès l'entrée du fond des Bardes, jusqu'à l'extrémité des possessions du dit seigneur au couchant, le fermier demeure de même chargé de l'entretien, concernant le dit seigneur dans les autres parties du canal, le dit fermier se charge incessamment de l'état des *battiments* ainsi que de la quantité des setterées qu'il a trouvé ensemencées en froment, seigle et prairies, de même que de la quantité de foins, refoins, pailles et mêlées [**céréales mêlées ou méteil, mélange de seigle et blé**] ainsi que du chatal en argent qui lui seront remis par le précédent fermier.

Pour l'observation du présent, le dit seigneur a passé la soumission de droit, et le soumis tous ses biens présents et avenir même sa personne attendu le fait dont d'agit, fait et passé au château de Triors en présence de sieur Jean Baptiste Montinet, commis et déchiffreur en la chambre des comptes et de sieur Joseph Charpin, domestique du dit seigneur, témoins requis, signés avec le dit seigneur, à la minute signés, Bally de Bourchenu, Joseph Ruelle, Montinet, Charpin, Lacour notaire (...) à Romans par le sieur Lambert qui a reçu les droits, expédition pour le fermier, Lacour notaire.